

LA RIVE

44

Novembre 2023



Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.

Rejoignez-nous sur <https://jpgoyo.fr>

Edito:

Tiens, ce mois-ci, une citoyenne s'est émue des propos que j'ai tenus dans ma feuille de chroniques du mois d'Octobre... Je pensais que ma prose se perdait dans l'indifférence insondable des bipèdes limitrophes, mais cette réaction d'une habitante du village, quoique légèrement épidermique, démontre s'il le fallait, que ce que j'écris rencontre quelque écho chez mes contemporains...

Comme la vie de notre village se déroule actuellement dans une certaine apathie, je vous livre le contenu intégral de cette missive, assorti bien sûr de la réponse que je fais à cette dame...

Nous nous enfonçons doucement dans les rigueurs de nos longs mois de froidure et de pluie... Mais ce temps tourmenté nous permet d'admirer de somptueux couchers de soleil sur le mont Peleu, que je vous laisse apprécier...

Bonne lecture...



1. Lettre de Madame FEROT, Adjointe au Maire d'Ugny le Gay...

Bonjour Monsieur Goyheneche,

Je viens de lire votre dernier numéro de la rive, et malgré plusieurs points de discussion que vous attribué à tort à "Madame La Maire", je voulais vous signaler que j'ai voté pour l'établissement CIRON, lors du dernier conseil municipal, et en aucun cas pour l'entreprise GUERREAU.

D'autre part, pour ce que vous appelez "la grande affaire du moment", on voit bien dans vos commentaires que vous ne portez pas vraiment d'attention à ce qui se dit en réunion, j'en veux pour preuve vos élucubrations sur des graffitis orduriers, alors qu'il s'agit de la sécurité de nos enfants que nous voulions mettre en avant, car si des malades peuvent écrire ce genre de chose dans nos chemins forestiers, ils peuvent aussi s'en prendre à ces petits innocents, qui ne font rien de mal à vouloir se construire une cabane dans les arbres, comme nous il y a plusieurs décennies !!

Avec tout les faits divers dont regorge les journaux télévisés depuis plusieurs mois, permettez nous de nous inquiéter des graffitis injurieux, bien ou mal orthographiés, qui jonchent la cabane que ces petits mettaient tant de cœur à construire.

Si vous n'êtes pas capable d'empathie, au moins MERCI de relater ce qui se dit autour de la table sans tout déformer.

Merci de rectifier vos écrits, et bien que parfois les discussions peuvent être plutôt vives, de bien attribuer à chacun ses dires.

Cordialement

Patricia FEROT

2. Ma lettre de réponse...

Chère Madame FEROT,

Vous avez bien voulu prendre un peu de votre temps pour lire et commenter ma modeste production écrite relatant les décisions prises lors du dernier conseil municipal et je vous en remercie...

Cependant, je sens poindre dans le ton de votre lettre une certaine irritation concernant quelques propos que je tiens, irritation que je perçois non sans une pointe de jubilation, tant il est plaisant de bousculer quelque peu la quiétude d'un adversaire politique...

Quant à ce que vous appelez si élogieusement mes "élucubrations" concernant les graffitis tagués sur le banc du jeu d'arc (et non sur la cabane des enfants comme vous le prétendez), elles valent bien les vôtres tant est risible et ridicule votre amalgame entre un tag somme toute banal (on entend ça dans tous les stades de foot toutes les semaines, voir la photo ci-dessous) et la présence sur les chemins d'Ugny le Gay de fous dangereux prêts à commettre des infanticides...



Photo extraite du site «le tampographe Sardon»...

Vos admonestations me donnent l'occasion de revenir un peu plus en profondeur (sans jeu de mots et en toute innocence, cela va sans dire), sur le fameux graffiti...

Que dit-il en réalité?

Car si on comprend très bien le message du verbe à l'infinitif qui nous invite à sodomiser son prochain, les deux autres éléments qui composent ce graffiti ne sont absolument pas innocents et prêtent à interrogation :



⊕ 1312 ENCULER



Photo extraite du site France 3 Bretagne...

Le premier élément est une croix celtique... C'est un symbole qui, au jour d'aujourd'hui, est largement accaparé par l'extrême droite fasciste, raciste et nationaliste... Elle traîne aussi dans les milieux footballistiques «ultras», qui doivent d'ailleurs recruter chez les mêmes individus... Elle a été vue ce week-end sur un drapeau tricolore, exhibé par des supporters Rémois lors du match Reims-Lorient...



Photo extraite du site du journal "Libération"...

Il y a ensuite ce nombre: 1312... Il code des lettres de l'alphabet dans leur ordre de classement... 1 pour le A (première lettre), 2 pour le B (la deuxième), 3 pour le C (la troisième)...

Cela donne donc l'acronyme **ACAB**...

Celui-ci est apparu en 1920 en Angleterre et signifiait «All Cops Are Bastards», «tous les flics sont des salauds»... Mais il a été récupéré par les forces de l'ordre qui l'ont transformé en «**All Cops Are Brothers**» c'est à dire «tous les policiers sont nos frères». Celui-ci s'affiche, d'une façon tout à fait illégale d'ailleurs, sur beaucoup d'uniformes de policiers...

On pourrait donc interpréter le graffiti du tagueur d'Ugny le Gay comme un appel à rallier les mouvements fascistes d'extrême droite, qui soutiendraient les forces de police (c'est loin d'être incompatible), et qui encourageraient ceux-ci à user d'actions violentes allant jusqu'à la sodomie...

Ne trouve t-on pas sur un site créé par la femme d'un policier, un écusson qui vante des pratiques de maintien de l'ordre pour le moins douteuses?...

Somme toute un message politique, loin du profil de violeur d'enfants que vous avez bien voulu donner à l'auteur de ce tag...

Message qui ne devrait donc pas vous déplaire, puisque vous vous apprêtez à faire surveiller vos administrés par des caméras qui vont scruter leurs faits et gestes, renforçant ainsi l'emprise de l'état policier...



Photo extraite du site "Thin blue line"...

Quant à ce que j'ai écrit dans ma chronique n°43, j'ai le regret de vous informer que je n'y changerai pas un iota, car si j'admets que je peux tout à fait me tromper, vous pouvez tout aussi bien mentir, comme lorsque vous et vos affidés ont menti pour détruire la réputation de Monsieur MARCOTTE lors des dernières élections...

Tout ce que je vois c'est que depuis quelques 40 numéros de ma chronique mensuelle, je n'ai eu que deux réclamations... A chaque fois lorsque je donnais les noms de ceux qui avaient voté et pour quoi ils avaient voté... A croire que vous tenez absolument à ce que vos choix restent anonymes afin de ne pas avoir de comptes à rendre à vos administrés...

Et pire, vos jérémiades concernent vos petites affaires personnelles, «je suis pas un traître!...», «j'ai pas voté ça...», «C'est pas elle qui l'a dit...», mais elles ne portent jamais sur les vrais sujets de débat comme la politique budgétaire, la politique sociale, les grands chantiers d'investissement de la commune... Enfin bref, tout ce qui touche l'intérêt général... Je ne perdrai donc pas mon temps à me justifier pour satisfaire vos petits intérêts particuliers...

Quant à l'accusation que vous portez à mon encontre de tout déformer, je vous ferai aimablement remarquer que la trame de la chronique d'octobre n'est pas de moi, puisque c'est le compte-rendu intégral de ce qui a été affiché à la Mairie!

Je ne fais donc que commenter les décisions du Conseil Municipal, sans en déformer le contenu...

Et si j'ai rapporté des dires en sus du contenu officiel, c'est que Madame la Maire a omis de les mentionner... Alors, chère Madame FEROT, précisez bien ce qui est inexact : Madame la Maire a-t-elle dit :

_ que le référent déontologue était bénévole?...

_ que les riverains de la rue Serpente ne voulaient pas de trottoirs?...

_ qu'elle n'était pas sûre que l'eau ruisselant dans la rue Serpente provienne d'une source?...

_ qu'un point lumineux serait installé rue du Bosquet Desthouy?...

_ que les bas-côtés de la route de Commenchon seront refaits à la demande de Mr LECLERQ?...

Et si on lit attentivement l'ensemble de mes remarques, on notera que je parle beaucoup moins de ce qu'a dit Madame la Maire, et beaucoup plus de ce qu'elle n'a pas dit...

Vous remerciant de m'avoir consacré un peu de votre précieux temps, mes plus amicales salutations,

Et prenez soin de vous!

Histoires d'élections 2/5...

2001... Pas de dénigrement, mais beaucoup d'arrières pensées...

En 2001, la question s'est naturellement posée à moi: allais-je me représenter?... La logique voudrait qu'étant soucieux de faire vivre la démocratie, je laisse ma fonction de Maire à un autre citoyen. On voit trop souvent des Maires faire tellement de mandats qu'on a l'impression que la Mairie leur appartient...

Mais il est tentant pour un élu de savoir si les électeurs ont été satisfaits des choses qu'il a entreprises lors de son premier mandat...

J'ai donc postulé pour une deuxième cession...

Mais cette fois, j'étais bien décidé à «élever» le débat et me présenter aux électeurs avec un dossier solidement ficelé... Ceci pour éviter toute campagne de dénigrement vis à vis de quelque candidat que ce soit... Si opposition il y avait, ce serait donc sur un projet et non autour de querelles de personnes qui n'apporteraient que zizanies et polémiques idiotes et stériles...

J'ai même suggéré que si tout le monde était d'accord sur le projet, on se présente sur la même liste, les électeurs feraient leur choix...

Et c'est donc ce qui s'est passé... Avec quelques basses manœuvres toutefois, comme le fait de se présenter «pour empêcher un tel ou une telle de se faire élire»... Deux candidats de dernière heure ont joué à ce petit jeu là... Avec succès d'ailleurs, ne me demandez pas pourquoi... Je pense que ces personnes avaient une connaissance assez fine des relations qui pouvaient se créer entre les gens du village... Ils savaient comment les électeurs allaient réagir s'ils présentaient leur candidature... Il est vrai que je n'ai pas cette prétention, et le machiavélisme de ces manœuvres électorales me dépasse...

Enfin bref, j'ai été réélu, confortablement si mes souvenirs sont bons. Certaines personnes ont été écartées mais aucune «cabale» n'a sali qui que ce soit...

C'est après que les choses ont commencé à se compliquer, du moins à ma connaissance...

Car malgré le fait que tout le monde se soit présenté sur la même liste, les haines et les détestations n'ont jamais cessé entre les nouveaux membres du Conseil. Et cela a commencé tout de suite avec la nomination de JP.. M... au poste de premier adjoint au Maire... Quelques conseillers, réputés de mes amis, ont vu d'un très mauvais œil que je lui fasse une place dans l'exécutif du Conseil Municipal. Ils étaient persuadés que je le «flinguerai» selon leur désir, en suivant l'adage «les ennemis de mes amis sont mes ennemis»...

Ce deuxième mandat s'est donc déroulé sous une ambiance exécrable, zizanie savamment orchestrée par le sieur C... W..., qui a bien remonté une des Conseillères municipales, Madame P... B... contre moi, afin que le Conseil soit le siège d'un conflit permanent...

Point d'orgues de cette haine savamment orchestrée contre le premier adjoint au Maire: une dispute dans ma cuisine entre JP... M... et l'époux de Madame P... B... au sujet d'une clôture de barbelé qui avait été vandalisée... Cette entrevue a d'ailleurs failli se terminer en pugilat, tant était violente la colère de Monsieur G... B...

Ce deuxième mandat a donc été «pourri» par les soins du citoyen C... W..., qui, non content d'envoyer ses voisins à l'hôpital à coups de poing, m'a bien pourri la vie et pire, a été déversé sur mon dos des flots de méchancetés qui a détruit le peu qui me restait de réputation... Il s'était d'ailleurs confié à notre ami commun D... M... qu'il avait encouragé à se présenter contre moi afin de se dépêcher, je cite, de «virer ce salopard»...

Il avait donc fallu que je mette les points sur les i et les barres au t avec mon conseil municipal, afin de clarifier la situation sur les gens qui me soutenaient dans cette affaire. J'avoue que cette mise au point n'a pas totalement abouti, beaucoup de conseillers s'étant confortablement installés dans un flou artistique sans prendre parti. A l'exception de deux d'entre eux, Madame C... F... et Monsieur G... B... qui m'ont soutenu d'une façon inconditionnelle... On ne peut pas dire que les autres conseillers aient fait preuve d'une position sans équivoque en ma faveur...

Les derniers conseils municipaux se sont d'ailleurs tenus avec un minimum de présents, et nous avons toutes les peines du monde à atteindre le quorum en fin de mandat...

C'est donc dans ces conditions calamiteuses que j'ai fini ce deuxième mandat.

J'avais l'intention de finaliser deux dossiers: la rénovation de la rue principale et la modernisation de la Mairie... J'avais pour cela sollicité des maîtres d'œuvre extérieurs car les architectes locaux ne s'étaient pas bousculés pour venir s'occuper de nos travaux... La période coïncidait avec la révolution numérique d'internet, qui nous ouvrait de nouveaux horizons pour chercher des entreprises disposées à offrir leur service...

Pour la rénovation de la Mairie, j'avais contacté deux architectes Chaunois, qui sont venus voir les travaux mais qui n'ont jamais donné suite à leur visite... J'en ai conclu que cela ne les intéressait pas et qu'ils avaient mieux à faire ailleurs... En désespoir de cause, j'ai donc sollicité par internet une bonne douzaine d'architectes extérieurs à la région et, ô miracle, l'un d'eux m'a répondu favorablement... Le cabinet Levenocke, dont le siège est au 85 du faubourg Saint-Antoine, à PARIS...

Les architectes de ce cabinet ont accepté l'étude, plus par générosité vis à vis d'un territoire sous-développé que par but lucratif... Ils se sont donc déplacés de Paris à Ugny le Gay et ont fourni un dossier complet de la rénovation de la Mairie... Les plans doivent encore dormir dans les archives de la Mairie...

Pour la rénovation de la rue principale ce fut pire... Les règles édictées par l'état nous avait mis dans une situation tout à fait «ubuesque»... En effet, la préparation du projet incombait encore à ce qu'on appelait à l'époque la DDE, Direction Départementale de l'Équipement, organe d'état qui gérait les travaux des petites communes... Cette aide était entièrement à la charge de l'État et ne coûtait pas un centime au budget de la commune... Mais en cette période de libéralisation de l'économie, l'État avait décidé de mettre ses services en concurrence avec les agences privées qui faisaient le même travail, mais cette fois en faisant payer les communes... Et c'était quand même la DDE qui était chargée de faire appel aux sociétés qui allait la concurrencer... Autant vous dire que les dés étaient largement pipés...

L'ingénieur DDE qui s'occupait de nos travaux m'a donc donné une liste de cabinets d'études à contacter, en appuyant sa demande par un large clin d'œil, pour bien me faire sentir que ces cabinets soumettraient des offres largement au dessus de la leur et qu'il ne fallait donc pas s'inquiéter...

Ces petits arrangements m'ont quelque peu chiffonné, j'ai donc décidé de ne pas me servir de cette liste et d'aller chercher mes interlocuteurs sous d'autres cieux...

Quand l'appel d'offres a été publié, plusieurs agences ont soumis une offre, naturellement en dessous du prix proposé par la DDE...

Et c'est l'agence France Aires du Vésinet qui a décroché le marché. C'est donc cette agence qui a été choisie pour les travaux de la rue principale...

Ce mandat s'étant déroulé dans un climat délétère, je me suis promis de ne pas engager un seul euro dans les travaux qui avaient été programmés par le Conseil Municipal. J'ai donc laissé à mon successeur le soin de les finaliser... La fin du mandat coïncidant avec mon départ en retraite, c'est avec le cœur léger que je quittais les affaires municipales, tant était insupportable l'hypocrisie qui régnait (déjà) à cette époque...

A part ça...

Le droit des chasseurs renforcé...

LES CHASSEURS SE VOIENT
EN PROTÉGÉS DE LA NATURE...



Le 29 Septembre 2023, l'assemblée nationale a ajouté au code pénal l'article 226-4-3, qui crée une contravention de pénétration dans une propriété privée : "Sans préjudice de l'application de l'article 226-4, dans le cas où le caractère privé du lieu est matérialisé physiquement, pénétrer sans autorisation dans la propriété privée rurale ou forestière d'autrui, sauf les cas où la loi le permet, constitue une contravention de la 4e classe."

Une contravention de 4eme classe, c'est habituellement **une amende forfaitaire de 135 euros...**

La propriété privée doit être "matérialisée physiquement", mais il n'est pas nécessaire qu'elle soit close: le texte est voté à l'occasion d'une loi interdisant dans le milieu naturel les clôtures étanches aux animaux. Je suppose que des panneaux "Propriété privée - Défense d'entrer" sont suffisants.

Donc avant, pénétrer sur la propriété d'autrui sans effraction ni dégradation n'était pas considéré comme une infraction.

Nulla poena sine lege... "Aucune peine si la loi ne le prévoit..."

Aujourd'hui c'est terminé, si les chasseurs vous trouvent dans les bois et qu'ils appellent les gendarmes, vous y avez droit! 135 euros d'amende!